



Stationnement / Centre-Bourg

La zone bleue déjà effective



Difficile de stationner pour vous rendre à la maison médicale ou dans les commerces du centre ville ? Et pour cause, de nombreux «véhicules ventouses» sont les principaux responsables et occupent ces places parfois durant plusieurs semaines sans en bouger.

Il y a bientôt un mois, la décision de la municipalité a été de prendre les dispositions nécessaires à la création d'une zone bleue (stationnement gratuit à durée limitée) avec une durée de stationnement limitée à 1h30 entre 9h00 et 11h00 puis de 14h30 à 19h00,

du lundi au samedi inclus. Et cette mesure a pris effet le samedi 9 juin.

Nous rappelons donc que les usagers doivent régler un disque de stationnement sur l'heure d'arrivée et le déposer de manière visible, derrière le pare-brise de leur véhicule. Les gendarmes de Limours effectueront des contrôles réguliers.

Le stationnement reste libre, donc sans restriction de durée, sur la place haute de l'église.

Santé publique

Stop aux lingettes dans les toilettes !

Les lingettes ne sont pas biodégradables et sont même très difficilement solubles (c'est également le cas des serviettes hygiéniques et des cotons tiges). Jetées dans vos canalisations, elles posent de multiples problèmes d'obstruction des réseaux de petit et moyen diamètres.

Au delà des coûts induits par ces dysfonctionnements, les conséquences peuvent être importantes en termes de confort (mauvaises odeurs, impossibilité d'évacuation des effluents, débordements,..), d'environnement et même de santé publique (dégagement de gaz toxiques ou explosifs).

Dernièrement c'est une partie du réseau d'assainissement, rue de la Source, qui a subi un dysfonctionnement à cause de lingettes.

Alors, une fois utilisée, pensez à mettre votre lingette à la poubelle !

Alors, une fois utilisée, pensez à mettre votre lingette à la poubelle !

La commune de Forges-Les-Bains

Recherche

Pour tenir l'Agence Postale Communale une personne disponible en soirée de 16h00 à 19h00 du mardi au vendredi et de 9h00 à 12h00 le samedi.

Les qualités requises pour ce poste sont :

- > capacité à accueillir du public,
- > rigueur dans la tenue de l'Agence,
- > ponctualité.

En outre ce poste pourra être couplé, (c'est une option) avec un poste sur le périscolaire de manière à obtenir un volume horaire hebdomadaire plus conséquent.

Si vous êtes intéressé(e), merci d'adresser en mairie votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation OBLIGATOIREMENT manuscrite.

Attention : Arnaques

De faux géomètres s'invitent chez vous

Depuis le 8 juin et pour une durée d'un an environ, un remaniement du cadastre est entrepris dans le village. Des propriétaires fonciers possédant des immeubles ont été invités à accueillir les géomètres chargés des travaux et à leur autoriser l'accès à leur terrain lors d'opération. Malheureusement des personnes malhonnêtes profiteraient de l'occasion pour essayer de s'introduire chez les gens.

Pour éviter cela, sachez que :

- > Le Géomètre n'a pas habilitation à rentrer dans votre maison (sauf s'il n'y a pas d'autre moyen d'atteindre votre terrain),
- > Les habitants concernés recevront un courrier avant le passage du géomètre,
- > La Mairie dispose de la liste des géomètres habilités.

En bref...

Les Tréteaux Ivres, comédiens amateurs de Forges-les-Bains, souhaitent faire un appel à la population pour leur troupe de théâtre adulte.

Ils sont à la recherche de malles anciennes pour le décor de leur pièce de la rentrée prochaine (*L'Avare*, de Molières, les 14 et 15 septembre au centre socioculturel).

Don, prêt ou vente, vous pouvez contacter leur metteur en scène par téléphone au 06 62 48 40 69.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent pour la prochaine brocante de Forges-les-Bains, qui aura lieu le dimanche 16 septembre, dans la rue de l'église, et sur la place haute de l'église.

Les documents sont disponibles sur le site internet, Facebook et à l'accueil de la Mairie. Il vous faudra remplir la fiche d'inscription et l'attestation sur l'honneur, fournir un justificatif de domicile, et payer votre emplacement en espèce ou par chèque à l'ordre du trésor public.

Rappels :

> L'inscription est réservée aux seuls particuliers. Aucun professionnel ne sera accepté.

> Les Forgeois se voient offrir 2 mètres gratuitement, et payent 6 € le mètre supplémentaire.

> Les non-Forgeois payent 7 € le mètre.

> les exposants sont installés par ordre d'arrivée.

Le Club des Jeunes ouvre ses portes, cet été, à partir du 2 juillet de 13h30 à 18h30, et jusqu'au 20 juillet inclus !

Les élèves actuellement en CM2, peuvent dès à présent venir au club (au Parc des Thermes) pour retirer des dossiers d'inscriptions. Ils pourront le fréquenter à partir du 9 juin, et ainsi participer aux nombreuses animations, jeux sportifs, sorties et soirées proposés durant les vacances..

L'AGENDA

Juin 2018, à Forges

Mercredi 27 : Réunion publique de l'association "Monde en Marge, Monde en Marche". Présentation et recherche de bénévoles. Centre socioculturel, à 20h30.

Jeudi 28 : Réunion publique de l'association "Singa", qui permet aux particuliers de loger chez eux des migrants ayant obtenu leurs papiers. Centre d'accueil, à 18h00.

Juillet 2018, à Forges

Du 7 au 12 : Stage de musiques traditionnelles au centre socioculturel, pour instruments de percussions, flûte et violon. Tarif : 315 €, repas du midi compris (-30 € pour les Forgeois).

Du 10 au 12 juillet : Stage de danses traditionnelles, à la salle polyvalente. Tarif : 155 €, repas du midi compris (-30 € pour les Forgeois).

Le 9 ou 10 juillet : Initiation au golf pour 8 femmes. Contactez l'association Golf par email : asgolf.forges@gmail.com (infos et inscription)

Jeudi 12 : Bal traditionnel, centre socioculturel. Repas préparé par le restaurant l'Arôme, à 19h00*. Bal dansant dès 20h30, entrée libre.
*Inscription obligatoire au repas, avant le 30 juin, au 06 85 84 39 90.

Septembre 2018, à Forges

Samedi 8 : Forum des associations. Rencontrez toutes les associations de 10h00 à 18h00, au centre socioculturel, pour vous renseigner ou pour vous inscrire.

Dimanche 16 : Brocante. Rue de l'église, de 8h00 à 18h00. Inscription préalable obligatoire. Voir article ci-contre.

Recevez chaque mois l'Agenda par mail, en vous inscrivant à l'@ctu de la P'tite Forgeoise. Envoyez tout simplement votre email à l'adresse communication@forges-les-bains.fr, en demandant à être abonné à l'@ctu.

Inondations de la mi-juin

Que faire si vous êtes concerné ?

Madame, Monsieur,

Suite aux très fortes pluies de la nuit du 11 au 12 juin la mairie va faire une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Dans cette demande nous devons indiquer le nombre de bâtiments impactés.

En conséquence, si vous ne l'avez déjà fait, merci de vous signaler rapidement en mairie par tous moyens (téléphone, mail ou courrier). A cette occasion n'hésitez pas à nous communiquer un rapport succinct de vos dégâts ainsi que des photos, si vous le souhaitez.

Dans l'attente,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La Maire

Marie LESPERT CHABRIER

PS : la déclaration de votre sinistre auprès de votre assureur est indépendante de la procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle. Nous vous conseillons donc de la faire sans délai.